RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 029-212900674-20261022-081_26-DE

081/26

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2026

Objet : Demande de subvention du RASED – Année scolaire 2026-2027

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) est un dispositif relevant du ministère de l'Éducation nationale. Il a pour mission de favoriser la réussite de tous les élèves en apportant un accompagnement spécifique à ceux rencontrant des difficultés. Au sein de l'école publique Ar Roudour de Guerlesquin, le RASED intervient en collaboration avec les enseignants, les familles et les partenaires extérieurs.
Il est composé d'une psychologue de l'Éducation nationale et d'une enseignante spécialisée, pleinement intégrées à l'équipe pédagogique. Leur rôle consiste notamment à analyser les situations rencontrées et à contribuer à la prise en compte des besoins particuliers des élèves.
Afin de répondre aux besoins des enfants de l'école Ar Roudour, le RASED mobilise divers matériels et outils pédagogiques (supports éducatifs, matériels scolaires ou numériques, tests psychologiques, etc.), générant des dépenses significatives.

À ce titre, il sollicite une participation financière de la commune. Le RASED de Morlaix formule ainsi une demande de contribution fixée à 1 € par enfant. Monsieur Le Maire précise que le montant d'une participation financière s'élèverait alors à 83 € pour l'année scolaire 2026/2027.
Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette participation financière au RASED de Morlaix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide une participation financière d'un montant de 83 € au RASED de Morlaix.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN * 29 (Finistère) *

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY